

- d) Les nations à monnaies convertibles et possédant d'amples réserves monétaires devraient:
- 1) Libérer leur commerce de toute entrave. La restauration et le maintien de la convertibilité dépendent entièrement d'un abaissement des murailles douanières qui entraînera une expansion des échanges commerciaux mondiaux. Les nations créancières ont, dans ce domaine, une responsabilité toute particulière.
 - 2) Établir des fonds de convertibilité assez importants pour provoquer un retour de confiance. Les Fonds de convertibilité serviraient à accroître le volume international des disponibilités qui non seulement étayeraient les marchés des devises nouvellement libérées, mais mettraient à la disposition des pays voulant rendre leurs devises convertibles, des fonds qui les aideraient, au cas où ils se heurteraient dans l'avenir à des difficultés provisoires dont le monde n'est jamais à l'abri. Les administrateurs de ces Fonds devraient avoir les pouvoirs nécessaires pour mener à bien les opérations voulues; dans chaque cas d'espèces, il faudrait établir les garanties visant à ce que les pays aidés par les Fonds de convertibilité, prennent sans plus tarder les mesures nécessaires au rétablissement de leur équilibre intérieur et extérieur. Il convient de coordonner les initiatives des divers Fonds de convertibilité.
 - 3) *Prendre les autres mesures nécessaires pour soulager les marchés de devises étrangères.* A titre d'exemple: un État créancier devrait accepter les sommes qui lui reviennent, en devises du pays débiteur. Les montants ainsi perçus pourraient être employés par le bénéficiaire à des programmes économiques fructueux, sur le territoire du pays débiteur ou ailleurs, ce qui soulagerait la pression qu'exerce le besoin d'opérations budgétaires supplémentaires aux fins de dépenses à l'étranger. Ainsi, on réduirait sur les marchés mondiaux la demande de devises dont il y a pénurie.

II. *Comment les placements étrangers se répercutent sur la balance des comptes et sur le commerce.*

Les normes d'existence de l'univers dépendent du volume des échanges commerciaux sur le plan international. Au flot libre des échanges des denrées et des services, devrait s'ajouter un flot libre de capitaux de placement. Ce problème se rattache étroitement à celui de la convertibilité des changes. Tout comme l'échange des marchandises ne peut prospérer qu'en l'absence de restrictions au commerce et de contrôle des devises, le mouvement des capitaux est entravé par l'absence de marchés libres des devises. Si le capital pouvait circuler plus librement qu'aujourd'hui, non seulement le volume des échanges commerciaux s'en trouverait relevé, mais encore la balance des règlements à l'échelle mondiale serait équilibrée, à condition qu'on pût empêcher la fuite des capitaux.

L'importance que revêtent les mouvements de capitaux, à l'égard de la balance des règlements, a été surabondamment prouvée en ce qui concerne le Canada même. Néanmoins, au cours des années d'après-guerre, le Canada a bénéficié d'une situation exceptionnelle, quant au placement de capitaux étrangers dans ses industries et dans ses richesses naturelles. D'autres nations ont eu moins de chance. La plus grande partie des capitaux placés à l'étranger depuis la fin de la seconde Grande Guerre, l'a été au bénéfice des gouvernements ou sur le plan intergouvernemental.